

CONSEIL D'ADMINISTRATION**Congrès d'Abidjan 2020 – Désignation des observateurs et des observateurs ad hoc à inviter à certaines réunions du Congrès et des commissions****Note du Secrétaire général**

(Point 12d de l'ordre du jour)

1. Objet	Références/paragraphes
/ Projet de liste des observateurs et des observateurs ad hoc à inviter aux réunions spécifiques du Congrès et de ses commissions.	§§ 1 et 2
2. Décision attendue Le Conseil d'administration est invité à soumettre des commentaires et à approuver le projet de liste des observateurs et des observateurs ad hoc à inviter aux réunions spécifiques du Congrès et de ses commissions.	Annexe 1

1. En application des articles 105 et 107.1.12 du Règlement général, il incombe au Conseil d'administration de désigner, après consultation du Conseil d'exploitation postale (CEP) et du Secrétaire général, les organisations internationales, les associations, les entreprises et les personnes qualifiées qui sont invitées à se faire représenter à des réunions spécifiques du Congrès et de ses commissions, et de charger le Directeur général du Bureau international d'envoyer les invitations nécessaires.

2. Le Conseil d'exploitation postale fera part de ses commentaires sur ce document lors de ses réunions plénières des 17 et 18 octobre 2019.

Berne, le 11 octobre 2019

Bishar A. Hussein
Secrétaire général

Liste des organisations invitées au Congrès d'Abidjan 2020

1. Conformément à l'article 105 du Règlement général, le Congrès admet un certain nombre d'observateurs durant ses réunions plénières et les réunions de ses commissions. Les observateurs en question figurent au chapitre I.

2. En application des articles 105 et 107.1.12 du Règlement général, il incombe au Conseil d'administration de désigner, en temps utile, après consultation du Conseil d'exploitation postale et du Secrétaire général, les organisations internationales, les associations, les entreprises et les personnes qualifiées qui doivent être invitées à se faire représenter à des réunions spécifiques du Congrès et de ses commissions. La liste des observateurs ad hoc à inviter au Congrès d'Abidjan figure au chapitre II.

I. Observateurs

A. Organisation des Nations Unies (art. 105 du Règlement général) et ses différents organes

- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).
- Département des affaires économiques et sociales (DAES).
- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).
- Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC).
- ONU Femmes.
- Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS)¹.
- Programme alimentaire mondial (PAM).
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)².
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)³.
- Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

B. Unions restreintes (art. 8 de la Constitution et 105 du Règlement général)

- Association des opérateurs postaux d'Afrique australe (AOPAA).
- Association des opérateurs postaux publics européens (PostEurop).
- Association des régulateurs des communications d'Afrique australe (CRASA).
- Association des opérateurs des postes et télécommunications des pays et territoires de langue officielle portugaise (AICEP).
- Commission arabe permanente des postes (CAPP).
- Communauté régionale des postes et télécommunications (CRPT).

¹ Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

² Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

³ Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

- Conférence des postes de l’Afrique de l’Ouest (CPAO).
- Conférence des postes et télécommunications de l’Afrique centrale (COPTAC).
- Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT).
- Organisation des communications de l’Afrique de l’Est (EACO).
- Union panafricaine des postes (UPAP).
- Union postale africaine (UPAf).
- Union postale balte (UPB).
- Union postale de l’Asie et du Pacifique (APPU).
- Union postale des Amériques, de l’Espagne et du Portugal (UPAEP)⁴.
- Union postale des Caraïbes (UPC).
- Union postale des pays du Nord (UPPN).
- Union postale pour la Méditerranée (UPMed).

C. Membres du Comité consultatif (art. 105 du Règlement général)

- Association brésilienne de relations institutionnelles et gouvernementales (ABRIG).
- Association latino-américaine des coursiers et des opérateurs postaux privés (ALACOPP).
- Centre d’études et de recherche des télécommunications (CERT).
- Ecommerce Europe.
- Forum pour la recherche et le développement des services postaux en Afrique (FRDPA).
- Global Express Association (GEA).
- GS1.
- Instituto latinoamericano de comercio electrónico (eInstituto).
- International Post Corporation (IPC).
- International Publisher and Postal Association (IPPA).
- UNI Global Union.
- Union mondiale des aveugles (UMA).

D. Autres observateurs

- Ligue des États arabes (résolution C 7/1979 du Congrès de Rio de Janeiro).
- Palestine (résolution C 115/1999 du Congrès de Beijing).
- Union africaine (résolution C 92/1974 du Congrès de Lausanne).
- Union européenne (résolution C 78/2012 du Congrès de Doha).

II. Observateurs ad hoc (art. 105 et 107.1.12 du Règlement général)

A. Institutions spécialisées du système des Nations Unies

- Fonds international de développement agricole (FIDA)⁵.
- Fonds monétaire international (FMI).
- Groupe de la Banque mondiale⁶.
- Organisation de l’aviation civile internationale (OACI)⁷.
- Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO).

⁴ Organisation avec laquelle l’UPU a conclu un accord officiel.

⁵ Organisation avec laquelle l’UPU a conclu un accord officiel.

⁶ Organisation avec laquelle l’UPU a conclu un accord officiel.

⁷ Organisation avec laquelle l’UPU a conclu un accord officiel.

- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).
- Organisation internationale du travail (OIT).
- Organisation maritime internationale (OMI).
- Organisation météorologique mondiale (OMM).
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).
- Organisation mondiale de la santé (OMS)⁸.
- Organisation mondiale du tourisme (OMT).
- Union internationale des télécommunications (UIT)⁹.

B. Autres organisations onusiennes

- Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)¹⁰.
- Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)¹¹.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)¹².
- Organisation mondiale du commerce (OMC).

C. Commissions régionales des Nations Unies

- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE).
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).
- Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).
- Commission économique pour l'Afrique (CEA).
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

D. Organisations intergouvernementales

- Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE).
- Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).
- Communauté des Caraïbes (CARICOM).
- Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).
- Conseil de coopération du Golfe (CCG).
- Forum des îles du Pacifique.
- Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)¹³.
- Marché commun du Sud (Mercosur).
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- Organisation de la coopération islamique (OCI).
- Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF)¹⁴.

⁸ Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

⁹ Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

¹⁰ Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

¹¹ Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

¹² Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

¹³ Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

¹⁴ Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

- Organisation internationale de la francophonie (OIF).
- Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)¹⁵.
- Organisation mondiale des douanes (OMD)¹⁶.
- Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).
- Union économique eurasiatique (UEE).

E. Autres organismes internationaux, associations ou entreprises, ou toute personne qualifiée

a) Institutions/banques de développement œuvrant au niveau régional

- Association latino-américaine d'intégration (ALADI).
- Banque africaine de développement (BAfD).
- Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA).
- Banque asiatique de développement (BAsD).
- Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE).
- Banque de développement de l'Afrique de l'Est (BDAE).
- Banque de développement des Caraïbes (BDC).
- Banque nationale d'investissement (Le Caire).
- Banque européenne d'investissement (BEI).
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).
- Banque interaméricaine de développement (BID).
- Banque islamique de développement (BIsD).
- Banque ouest-africaine de développement (BOAD).
- East African Communications Organization (EACO).
- Fonds arabe de développement économique et social (FADES).
- Fonds nordique de développement (NDF).
- Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID).
- Société andine de développement (SAD).

b) Membres du Forum pour le développement du marketing direct

- Barid Media.
- Bell and Howell.
- China Direct Mail Association.
- GEMADEC.
- M3YAR.
- Pitney Bowes.

c) Membres du Groupe «.post»

- Assurety Consulting.
- Escher Group.

¹⁵ Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

¹⁶ Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

- d) *Autres organisations internationales ou entités avec lesquelles l'UPU collabore*
- Association du transport aérien international (IATA)¹⁷.
 - Centre du commerce international (CCI).
 - Comité européen de normalisation (CEN).
 - Comité international olympique (CIO)¹⁸.
 - Confédération internationale des imprimeurs et des industries apparentées (INTERGRAF).
 - Conférence des administrations postales du Commonwealth (CCPA).
 - Eurogiro A/S¹⁹.
 - Institut européen des normes de télécommunication (ETSI)²⁰.
 - Fédération internationale de philatélie (FIP).
 - Fédération internationale des chambres syndicales des négociants en timbres-poste (IFSDA).
 - Fondation Bill & Melinda Gates²¹.
 - Forum économique mondial.
 - Institut mondial des caisses d'épargne (IMCE)²².
 - Organisation internationale de normalisation (ISO)²³.
 - Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN)²⁴.
 - United for Wildlife²⁵.
 - Visa Inc.²⁶

¹⁷ Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

¹⁸ Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

¹⁹ Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

²⁰ Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

²¹ Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

²² Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

²³ Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

²⁴ Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

²⁵ Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.

²⁶ Organisation avec laquelle l'UPU a conclu un accord officiel.